

3 juin 2001

EUROPE HANDLING, homologué prestataire de services d'assistance en escale sur l'aéroport ROISSY CDG2

Par décision du Ministre de l'Équipement, des Transports et du Logement, le **Groupe EUROPE HANDLING**, filiale du **Groupe CRIT** (coté au second marché de la Bourse de Paris), est désigné, **jusqu'au 31 mars 2008**, au nombre des prestataires de services d'assistance en escale autorisés à exercer sur l'aéroport de PARIS-CHARLES DE GAULLE.

Cette désignation concerne les services suivants:

- chargement et déchargement de l'avion (catégorie 5.4),
- assistance au démarrage de l'avion (catégorie 5.5),
- déplacement de l'avion (catégorie 5.6),

sur l'aérogare CHARLES DE GAULLE 2, ainsi que

- le service assistance bagage (catégorie 3) pour les terminaux A, B, D et F de l'aérogare CDG 2.

Cette décision de M. Jean-Claude GAYSSOT, parue au Journal Officiel du 3 juin 2001, ajoute donc le **Groupe EUROPE HANDLING** aux deux seuls prestataires, AIR FRANCE et AEROPORTS DE PARI), habilités jusqu'à ce jour à intervenir sur l'aéroport CHARLES DE GAULLE 2.